



Contribution de la Commission Vie Sociale de l'Association CODERPA 74

Assemblée plénière du CDCA – 5.10.2018

Les membres de la commission Vie Sociale de l'association gestionnaire CODERPA74 ont bien pris note de votre invitation à la réunion plénière du CDCA, ce 5 octobre, qui clôturera un temps de concertation sur le nouveau schéma départemental de l'autonomie 2019/2023, et ils vous en remercient.

Ce futur schéma traitant conjointement du bien vieillir et des personnes en situation de handicap, vous semblez avoir axé votre consultation auprès des services d'accompagnement à la vie sociale et d'aide aux adultes handicapés ; toutefois, les retraités que nous sommes, bien conscients que le vieillissement de la population et la perte d'autonomie posent un problème social et financier, souhaiteraient qu'on leur accorde aussi quelque écoute. Les difficultés relevées dans les EHPAD et les métiers de l'aide à domicile (personnel insuffisant, formation et manque de reconnaissance pour ces métiers, tarif trop élevé pour bien des usagers...) témoignent de la nécessité de se pencher davantage sur l'aide à l'autonomie. La loi ASV de décembre 2015, désireuse de privilégier le maintien à domicile et soucieuse du sort des aidants, montre déjà ses insuffisances. Ajoutons les mesures successives affectant durement le niveau des pensions, ainsi que la cherté de la vie dans le département, qui font basculer nombre de retraités dans la précarité.

Les membres de la commission mesurent l'ampleur des enjeux relatifs à la prise en charge du grand âge, des personnes en situation de handicap et souhaitent une réponse adaptée et juste pour notre territoire et la Nation. Le président de la République a annoncé, en juin dernier, le vote d'une loi « pour construire un nouveau risque afin de répondre à cette vulnérabilité sociale ». La demande d'aide et de soins allant croissant, la perte d'autonomie ne mériterait-elle pas une prise en charge solidaire par la Sécurité Sociale pour faire face à ce défi ?

FORMATION PERSONNES AGÉES au C.D.C.A

Elaborée et validée par
les membres de la Commission Vie Sociale
de l'Association CODERPA 74

Le 13 septembre 2018